

Rapport au Conseil communal concernant le préavis n° 21 du 21 août 2007 relatif à une demande de crédit de Fr. 110'000.- pour le remplacement d'une conduite de gaz 5 bars entre Treycovagnes et Chamblon.

La commission s'est réunie le 13 septembre 2007 dans la composition suivante : Mmes et MM. Martin Baragaño remplaçant Nora Lechmann, Anne Leuenberger, Emilienne Wagnière, Nunzio Indulsi, Philippe Pavid, Josy Tessa remplaçant Yves Vuagniaux, Jérôme Wulliamoz et la soussignée, désignée rapportrice de la commission. M. Raoul Ibanez était absent. Etaient également présents M. le Municipal Cédric Pillonel, M. Martial Bujard, nouveau chef de service du SEY, et M. Olivier Schmid, responsable du bureau technique. Nous les remercions pour leurs explications et leur disponibilité.

### *Généralités*

Contrairement à l'eau, pour laquelle chaque commune possède et entretient son propre réseau, la ville d'Yverdon-les-Bains investit dans le réseau de gaz et le prend en charge jusqu'au consommateur. Elle achète le gaz à Gaznat, principal fournisseur pour la Suisse romande et dessert les villages limitrophes. Les changements de conduite sur le territoire de ces communes sont donc à la charge de la ville d'Yverdon.

Notre commune pratique une politique d'extension du réseau de gaz dans les nouveaux quartiers parce que cette énergie est économiquement rentable et moins polluante que le mazout.

### *Collaboration avec les communes*

Cette collaboration avec la commune de Treycovagnes est vraiment bienvenue, tant sur le principe que financièrement, et la commission la salue. De manière générale, il semble que la collaboration avec les communes environnantes soit plutôt bonne, mis à part le fait que ces dernières, ne se rendant pas compte que la procédure d'ouverture d'un chantier est relativement longue à Yverdon, ont tendance à avertir le Service des énergies trop tard quand elles en entreprennent un. Dans quelques cas, des conventions ont même été passées avec certaines communes qui offrent le génie civil à Yverdon lors de fouilles collectives.

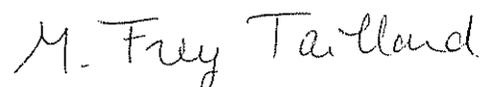
### *Conduite Treycovagnes-Chamblon*

Dans le cas qui nous occupe, seule l'augmentation du gabarit de la fouille sera à la charge du SEY en ce qui concerne le tronçon commun. En effet, sur le tronçon total de conduite de gaz à remplacer, environ les trois-quarts se font avec Treycovagnes et le quart restant est entièrement à charge du SEY. Une fois ce tronçon remplacé, il resterait à remettre à neuf dans cette zone une conduite vieillote du côté de l'hôpital de Chamblon et à réaliser un tronçon encore inexistant entre le village de Chamblon et les casernes.

### *Conclusions*

Convaincue qu'il fallait profiter de l'opportunité de travailler avec une autre commune et que notre réseau de gaz doit être régulièrement entretenu, la commission vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le présent préavis tel que présenté.

La rapportrice



Martine Frey Taillard

Yverdon-les-Bains, le 17 septembre 2007.